



HAL
open science

Les agriculteurs face à la protection de l'environnement, de nouvelles formes de domination ?

Florence Hellec

► **To cite this version:**

Florence Hellec. Les agriculteurs face à la protection de l'environnement, de nouvelles formes de domination ?. 5. Congrès AFS: Les dominations, Association Française de Sociologie (AFS). FRA., Sep 2013, Nantes, France. 3 p. hal-02809210

HAL Id: hal-02809210

<https://hal.inrae.fr/hal-02809210>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Congrès de l'AFS Nantes, 2013

Proposition de communication au RT1 Savoirs, travail et professions

Florence Hellec, sociologue contractuelle, INRA ASTER-Mirecourt

Florence.hellec@mirecourt.inra.fr

Titre : Les agriculteurs face à la protection de l'environnement, de nouvelles formes de domination ?

Résumé :

Si la concertation est généralement intégrée dans les démarches publiques de protection de l'environnement, les rapports entre agriculteurs et environnementalistes demeurent largement conflictuels. Dans le domaine de la gestion de l'eau, diverses initiatives basées sur la participation locale se sont succédées (Richard, Rieu, 2009) mais elles n'ont pas permis d'atteindre les niveaux de qualité de la ressource exigés par l'Union Européenne. Certains soulignent les résistances des agriculteurs qui, organisés en lobbies, parviendraient au fil des négociations à vider les programmes d'action de leur contenu (Bourblanc, Brives, 2009). D'un autre côté, la presse agricole se fait régulièrement l'écho des difficultés qui seraient engendrées par le renforcement des contraintes environnementales. Les agriculteurs seraient-ils dominés par les défenseurs de l'environnement, ou parviendraient-ils à maintenir via la cogestion avec l'Etat une hégémonie productiviste ?

Traiter une telle question suppose de dépasser l'image d'un groupe professionnel unifié, relayée par le syndicat agricole majoritaire et souvent reprise par les travaux de sociologie environnementale. Car le monde agricole apparaît de plus en plus fragmenté (Hervieu, Purseigle, 2013) et les divers sous-ensembles qui le constituent sont eux-mêmes porteurs de conceptions différentes du métier (Lémery, 2003). La structuration du collectif des agriculteurs sur des territoires visés par des démarches environnementales constitue donc une problématique en soi, que nous proposons d'aborder dans cette communication.

Notre étude, qui articule des approches théoriques et méthodologiques de sociologie rurale et de sociologie des professions, a porté sur le plateau de Vittel. Sur ce territoire situé dans les Vosges, des contrats ont été souscrits entre une entreprise agro-alimentaire et des agriculteurs afin de réduire les risques de pollution de l'eau minérale commercialisée. Les matériaux d'étude sont issus de la revisite de ce terrain déjà étudié, c'est-à-dire la reprise des travaux réalisés durant la décennie 1990 (Deffontaines, Brossier, 1997), complétés par une nouvelle enquête en 2011-2012.

Ainsi, nous montrerons que si les contrats ont permis des améliorations substantielles de la qualité de l'eau, leur mise en place a cependant bouleversé les hiérarchies locales et avivé les tensions entre agriculteurs. Ces tensions résultent tout autant de la stratégie de négociation de la firme industrielle que de formes de concurrence professionnelle propres au monde agricole. La faible cohésion du groupe des agriculteurs face à l'entreprise d'eau minérale a conduit à l'impossibilité d'élaborer un modèle de production localement partagé. Ainsi, nos observations nous amènent à renouveler le regard sur les mécanismes de domination externes et internes d'un groupe professionnel tel que celui des agriculteurs qui, derrière une certaine puissance politique, dissimule des bases fragiles.

Références :

Bourblanc, M., Brives, H. 2009. La construction du caractère "diffus" des pollutions agricoles. *Etudes rurales* 183: 161-176

Deffontaines, J-P., Brossier, J. (Eds.), 1997. Agriculture et qualité de l'eau. L'exemple de Vittel. *Dossier de l'Environnement de l'Inra*, 14. Paris, INRA.

Hervieu, B, Purseigle, F. 2013. *Sociologie des mondes agricoles*. Armand Colin, Paris.

Lémery, B. 2003. Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture. *Sociologie du travail*, 45 (1) : 9-25

Richard, S., Rieu, T. 2009. Vers une gouvernance locale de l'eau en France : analyse d'une recomposition de l'action publique à partir de l'expérience du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la rivière Drôme en France. *VertigO* 9(1).

Ma communication porte sur le groupe professionnel des agriculteurs et leurs rapports avec les acteurs gestionnaires de l'environnement, et notamment ceux qui sont chargés de la protection de la ressource en eau. Pour réduire les pollutions liées aux activités agricoles sur les zones les plus impactées, les pouvoirs publics ont mis en place différents dispositifs de concertation locale avec les agriculteurs. Mais les effets de ces démarches participatives sont limités. La majorité des travaux en sciences sociales attribuent ces échecs successifs au poids du lobby agricole. Ce lobby professionnel parviendrait, au fil des négociations, à vider les programmes environnementaux de leur contenu, et ainsi de maintenir des modèles de production intensifs.

Or ces travaux présentent, à mon sens, une vision caricaturale du monde agricole car derrière le terme de lobby, on imagine d'emblée un groupe professionnel très cohésif. Pourtant les sociologues ruraux observent plutôt un monde agricole de plus en plus fragmenté et l'émergence d'une pluralité de modèles professionnels (agriculture biologique, agriculture raisonnée, agriculture péri-urbaine...). La structuration d'un collectif agricole sur un territoire visé par une politique environnementale apparaît plutôt comme un problème que comme une évidence, une réalité déjà là.

C'est cette question de la structuration du collectif agricole face aux acteurs de l'environnement que j'ai traitée à travers une étude portant sur le plateau de Vittel. Sur la zone d'approvisionnement des eaux minérales de Vittel, exploitées par l'entreprise Nestlé Waters. Sur Vittel et ses alentours, des contrats environnementaux ont été passés entre des agriculteurs volontaires et Agrivair, une filiale de Nestlé. Ces contrats impliquent le respect d'un cahier des charges de bonnes pratiques agricoles en contrepartie d'aides matérielles et financières. Les contrats environnementaux de Vittel sont considérés comme exemplaire car ils ont été précurseurs -ils ont été mis en place il y a maintenant 20 ans – et ils ont permis de maîtriser durablement les risques de pollution par les nitrates. Il m'a semblé intéressant de revenir sur ce terrain où des collègues de l'INRA avaient travaillé il y a une vingtaine d'années pour aider à la définition des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. L'objectif premier de la recherche était d'étudier l'évolution du monde agricole suite à cette politique environnementale, portée par un acteur industriel.

Mon enquête m'a amenée à revenir sur le rôle d'Agrivair et notamment la stratégie foncière développée par cette société. En effet, les aspects fonciers sont peu mis en avant lorsqu'on évoque la protection de l'eau à Vittel, alors qu'ils ont été au cœur des négociations avec les agriculteurs. Agrivair a racheté les terres « disponibles » sur le secteur, pour ensuite les proposer aux seuls agriculteurs signataires. Le directeur d'Agrivair est alors devenu le gestionnaire du foncier agricole, activité qui était auparavant pleinement contrôlée par des structures associant des responsables professionnels agricoles. C'est souvent pour bénéficier des avantages matériels (aides à l'investissement, prise en charge d'une partie du travail agricole) mais surtout pour accéder à des terres que les agriculteurs ont accepté de signer les contrats. En signant les contrats, les agriculteurs se sont vus imposer une définition exogène de leur métier, via l'obligation de respecter un cahier des charges strict de bonnes pratiques agricoles.

Les contrats ont été négociés de manière individualisée, ce qui a entraîné un traitement inégal des agriculteurs signataires. Ceux qui étaient propriétaires d'importantes surfaces agricoles ont été mieux « servis » que les petits propriétaires. Or les responsables professionnels agricoles ne sont pas intervenus pour réguler les choses. Au contraire, ils sont restés en retrait, faisant de cette zone un territoire « à part ». Aucune action de conseil technique de groupe n'y a été menée par la chambre

d'agriculture, ce qui a conduit à une incapacité collective des agriculteurs de s'approprier durablement le cahier des charges en élaborant un modèle de production localement partagé.

Finalement, la concurrence sur les terres a empêché toute structuration du collectif des agriculteurs. Cette concurrence était préexistante à l'intervention d'Agrivair mais le directeur de cette société l'a exacerbée. Cette étude rejoint d'autres travaux, aujourd'hui en essor, sur les négociations autour des terres agricoles, travaux qui mettent en évidence les processus de domination interne du groupe professionnel agricole conduisant le plus souvent à un maintien des formes de production intensive. (aucune terre disponible pour des néo-ruraux souhaitant s'installer en agriculture biologique, par exemple).